

ACTION POUR LIMITER LES RISQUES DE DIFFUSION DES ESPÈCES INTRODUITES ENVAHISSANTES | EN MÉDITERRANÉE



Entre 5 et 20 % des
espèces exotiques
deviennent
envahissantes

> 12 000 espèces
introduites en
Europe dont + de
1000
envahissantes

Ce phénomène est
une des causes ma-
jeures de perte de
biodiversité

Le projet européen ALIEM, cofinancé par le programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, vise à créer un réseau transfrontalier pour la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) de plantes et d'insectes.

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Il s'agit d'une espèce introduite par le biais des activités humaines, proliférant dans son nouveau milieu, dont la propagation menace les écosystèmes ou les espèces indigènes.

Séneçon en arbre
Baccharis halimifolia



Papillon du palmier
Paysandisia archon

Frelon à pattes jaunes
Vespa velutina



Mimosa à feuilles de saule
Acacia saligna



QUELLES ACTIONS POUR QUELS RÉSULTATS ?

INFORMATION ET SENSIBILISATION :

Élaboration de chartes de bonnes pratiques, formation des acteurs clés, création d'outils d'information

ACQUISITION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

Création d'une plateforme web transfrontalière

RÉSEAU DE SURVEILLANCE :

Mutualisation et harmonisation des actions de surveillance

PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DES EEE :

Définition d'une stratégie commune de prévention, d'alerte, de suivi, de lutte et de restauration des milieux



Durée du projet :
36 mois

Date de démarrage :
16/01/2017

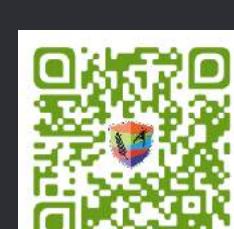
Chef de file :
Office de l'environnement de la Corse



aliem@oec.fr

www.interreg-maritime.eu/aliem

Avec le soutien financier de l'Union européenne (FEDER
Fonds européen de développement régional).



LES PARTENAIRES

